Jours de maladie

Création : mercredi 13 avril 2016 09:39

Ce 13/04 à l'occasion du comité de négociation l'autorité nous a communiqué qu'ils ne peuvent pour l'instant s'exprimer sur le sujet des jours de maladie tant qu'ils ne disposent pas des notifications officielles des décisions politiques.

En ce qui nous concerne, nous disposons en tant que Policiers d'un statut particulier et nous attendons de notre Ministre de tutelle qu'il garantisse notre statut spécifique.

Dès que nous recevrons les informations officielles, nous en aviserons nos membres.

Le SNPS fera tout pour protéger nos statuts.

Phoca PDF